

HONORAIRES ET PRESTATIONS

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Honoraires de Base	HT	TVA	TTC
Honoraires / lot principal	175,00 €	35,00 €	210 €
Honoraires minimum/an pour les copropriétés dont le nombre de lots est inférieur à 10 lots principaux	1 750,00 €	350,00 €	2 100 €
Frais de mutation			
Rédaction de l'état daté	316,67 €	63,33 €	380 €
Délivrance certificat Article 20 I	100,00 €	20,00 €	120 €
Honoraires sur travaux TTC décidés en Assemblée Générale : gestion administrative et comptable			VOIR BAREME
Honoraires sur travaux TTC décidés en Assemblée Générale : participation et suivi chantier			
Prestations relatives aux litiges et contentieux hors recouvrement art. 10-1 a de la loi du 10/07/1965			
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	50,00 €	10,00 €	60,00 €
Constitution du dossier remis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique	100,00 €	20,00 €	120,00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat	100,00 €	20,00 €	120,00 €
Recouvrement des impayés & contentieux - Art. 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965			
Lettres recommandées aux frais des copropriétaires défaillants		FRAIS REELS	
Mise en demeure	30,00 €	6,00 €	36,00 €
Frais de constitution d'hypothèque	80,00 €	16,00 €	96,00 €
Frais de mainlevée hypothèque	80,00 €	16,00 €	96,00 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer	80,00 €	16,00 €	96,00 €
Constitution du dossier transmis à un auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	80,00 €	16,00 €	96,00 €
Suivi du dossier transmis à l'Avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	140,00 €	28,00 €	168,00 €
Délivrance informations pour établissement d'un diagnostic de performance énergétique individuel	75,00 €	15,00 €	90,00 €
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	80,00 €	16,00 €	96,00 €
Délivrance au copropriétaire d'une copie ou d'un extrait du procès verbal + annexes	80,00 €	16,00 €	96,00 €
Location salle de réunion (Assemblées Générales hors agence)		FRAIS REELS	
Préparation, convocation et tenue d'une Assemblée Générale supplémentaire de 2 heures		COUT HORAIRE	
Réunion conseil syndical supplémentaire de 1 heure		COUT HORAIRE	
Visite supplémentaire de la copropriété		COUT HORAIRE	
Etablissement ou modification du Règlement de Copropriété suite Assemblée Générale		COUT HORAIRE	
Publication Etat Descriptif de Division et du Règlement de Copropriété ou des modifications		COUT HORAIRE	
Prestations relatives à la gestion administrative et matérielle des sinistres			
Déplacement sur les lieux		COUT HORAIRE	
Prise des mesures conservatoires		COUT HORAIRE	
Assistance aux mesures d'expertise		COUT HORAIRE	
Suivi du dossier auprès de l'assureur		COUT HORAIRE	
Préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes		COUT HORAIRE	
Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non répartis (changement syndic)		COUT HORAIRE	
Représentation du Syndicat des Copropriétaires aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat	150,00 €	30,00 €	180,00 €
Constitution et suivi du dossier emprunt souscrit au nom du Syndicat des Copropriétaires en application de l'article 26-4 alinéas 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965		COUT HORAIRE	
Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat		COUT HORAIRE	
Immatriculation initiale du Syndicat			
0 à 25 lots principaux	210,00 €	42,00 €	252,00 €
Par lot supplémentaire au-delà de 25 lots principaux	7,00 €	1,40 €	8,40 €
COUT HORAIRE HEURE OUVRABLE	80,00 €	16,00 €	96,00 €
COUT HORAIRE HEURE NON OUVRABLE	104,00 €	20,80 €	124,80 €

PRESTATIONS ET HONORAIRES

LOCATION

Tarif dégressif par tranche de 20m²

- Honoraires établissement acte de location (visite, constitution du dossier, rédaction de bail) :

8,07€ * du m² à la charge du propriétaire

8,07€ * du m² à la charge du locataire

- Etablissement état des lieux :

3,03€ * du m² à la charge du propriétaire

3,03€ * du m² à la charge du locataire

- Honoraires d'entremise et négociation :

120€ * (à la charge du propriétaire)

VENTE

MANDAT EXCLUSIF

calcul par tranches cumulatives

0 à 20 000€*	10% *
20 001€ à 50 000€ *	7% *
50 001 € à 100 000€ *	6% *
au delà de 100 001€ *	5% *

MANDAT NON EXCLUSIF

calcul par tranches cumulatives

0 à 20 000€*	11% *
20 001€ à 50 000€ *	7,7% *
50 001 € à 100 000€ *	6,6% *
au delà de 100 001€ *	5,5% *

Minimum de 3000 € TTC pour les biens situés au-delà de 20km de Dijon.
Minimum de 4500 € TTC pour les biens situés au-delà de 30km de Dijon.

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

VENTE : 5% HT à la charge du vendeur et 3% HT à la charge de l'acquéreur ou 8% HT réparti différemment selon les prévisions du mandat.

LOCATION : 30% HT du loyer annuel.

IMMEUBLES NEUFS

6% HT du prix de vente TTC

AUTRES MISSIONS

Estimation : 150 €*

Honoraires de conseil, assistance technique et juridique : 120 €* de l'heure avec ordre de mission.

GESTION

- Honoraires de gestion courante : 7,5%* des sommes encaissées (un trimestre d'honoraires en cas de résiliation anticipée du mandat)
- Garantie Loyers Impayés : 3,50%* du quittancement
- Assurance PNO : à partir de 88€ par an
- Etablissement des documents pour déclaration des revenus fonciers : 72€*
- Etablissement des documents pour déclaration TVA : 50€*
- Honoraires pour administratif et suivi des diagnostics : 40€*
- Honoraires de suivi des travaux importants avec accord écrit du mandant : 5% HT du montant des travaux
- Frais de dossier contentieux : 180€*
- Honoraires rédaction demande de subvention ANAH (mandat spécial) : 180€*